COMMUNE LES ADRETS DE L'ESTEREL

15 décembre 2010

OBJET

- ♦ N° 223 Budget supplémentaire Exercice 2010
- Nº 224 Attribution de subventions aux associations Année 2010
- ♦ N° 225 Service de l'eau et de l'assainissement Budget supplémentaire 2010
- ♦ N° 226 Droit de branchement au réseau d'assainissement Modification de la tarification
- N° 227 Concessions dans le cimetière communal et taxes funéraires
- ♦ N° 228 Recouvrement de produits locaux Autorisation de poursuites Non valeurs : seuil de poursuites
- N° 229 Création d'un marché couvert Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés
- ♦ N° 230 Modification des statuts du S.M.I.D.D.E.V.
- ♦ N° 231 Adhésion de communes indépendantes au SYMIELECVAR
- ♦ N° 232 Adhésion de communes à titre individuelle au SYMIELECVAR
- N° 233 Redevance Eau Relèvement des tarifs
- Nº 234 Redevance Assainissement Relèvement des tarifs

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 décembre 2010

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

HARTZ André, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane et FERNANDEZ Bernadette : adjoints.

DUBOIS Florence, MURTA Jean Louis, SANIER-FERNANDEZ Isabelle, de JESUS Jérôme, HIVET Catherine, MISEROUX Gérard, DUFAVET Eric, GERMAIN Jacques, GILLES Alain, SARRACO Reine et DE TRICAUD Chantal: Conseillers Municipaux.

<u>Représentés</u>: LASSAGNE - MASBOU Annick et GUERIN René qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à BROGLIO Nello et FERNANDEZ Bernadette.

<u>Absents excusés</u>: CAPPA Jean François, LACOSTE Jacques, FLANDIN Gérard, BARATTA Christine et CLIMENT Lucienne.

Le procès verbal de la réunion du 25 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du budget supplémentaire 2010.
- 2) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide dans le cadre du budget supplémentaire 2010, l'attribution des subventions telles que définies ciaprès :

Subvention de fonctionnement aux associations	Montant
- Association des Maires du Var - Inondations 2010	2.500 €
- District du Var Football	100 €

- 3) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du budget supplémentaire du service de l'eau et de l'assainissement 2010.
- 4) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer le droit de branchement au réseau public d'assainissement à 15 euros (quinze euros) le m² de S.H.O.N. Cette nouvelle tarification prendra effet à partir du 1^{et} janvier 2011.

5) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la modification des tarifs concernant les concessions dans le cimetière communal et les taxes funéraires à partir du 1^{er} janvier 2011, comme il suit :

Nature	Décembre 2008	Nouveau tarif	%
1 – Concessions de terrain			
- 30 ans	290,00 €/ m²	310,00 €/ m²	+ 6,89 %
- 50 ans	720,00 €/ m²	780,00 €/ m²	+ 8,33 %
- perpétuelle	810,00 € / m²	900,00 € m²	+ 11,11 %
2 – Concessions dans le columbarium			
- 15 ans	290,00 €	310,00 €	+ 6,89 %
- 30 ans	640,00 €	695,00 €	+ 8,59 %
- 50 ans	1.440,00 €	1.590,00 €	+ 10,41 %
3 – Concessions dans la pyramide cinéraire			
- Pour 2 urnes			
- 15 ans	230,00 €	245,00 €	6,52 %
- 30 ans	520,00 €	565,00 €	8,65 %
- 50 ans	1.150,00 €	1.270,00 €	10,43 %
- Pour 3 urnes			por militar happy particular and property of the particular and the analysis and the analys
- 15 ans	350,00 €	370,00 €	+ 5,71 %
- 30 ans	780,00 €	845,00 €	+ 8,33 %
- 50 ans	1.730,00 €	1.910,00 €	10,40 %
4 – Concessions en cavurne			
- 15 ans	460,00 €	490,00 €	+ 6,52 %
- 30 ans	1.040,00 €	1.130,00 €	+ 8,65 %
- 50 ans	2.300,00 €	2.540,00 €	+ 10,43 %
5 – Fourniture de caveaux			
- 3 places	3.030,00 €	3.190,00 €	+ 5,28 %
- 6 places	3.300,00 €	3.475,00 €	+ 5,30 %
6 – Dépositoire communal			
- dépôt de corps – durée inférieure à 3 mois	150,00 €	160,00 €	+ 6,66 %
- par mois supplémentaire à ces 3 mois	150,00 €	170,00 €	+13,33 %
7 – Frais d'obsèques			
- ouverture et fermeture de caveau	/	/	1
- fermeture de caveau (neuf)	/		/

- 6) Concernant le recouvrement de produits locaux et l'autorisation de poursuites, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :
 - <u>Article 1</u>: Autorisation générale et permanente de poursuites est accordée au receveur municipal pour la durée du mandat pour le recouvrement des recettes communales et d'établir tout acte de poursuites, notamment :
 - les commandements,
 - les oppositions à tiers détenteur O.T.D.,
 - les saisies quel que soit leur type (vente sur véhicule à moteur...).

Article 2 : Autorisation permanente est accordée au receveur municipal pour la durée du mandat pour présenter en non valeur toutes les cotes ou reliquats inférieurs au seuil de 25 € pour lesquels le recouvrement amiable serait resté inopérant.

7) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du projet de création d'un marché couvert dont le coût global, hors dépenses liées à la réhabilitation du puits, s'établit comme suit :

Honoraires Maîtrise d'œuvre	31.705,00
Travaux	204.319,00
Contrôle Technique	2,475,00
Coordinateur Sécurité	1.400,00
Montant total H.T.	239.899,11
T.V.A. 19,60 %	47.020,23
Total T.T.C.	286.919,34

D'autre part, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les décisions de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à intervenir entre la commune et :

- Sté CAPPA & Fils pour le lot n° 1 Gros œuvre Revêtements durs et ce pour un montant de 75.106,11 € H.T.,
- La S.A.R.L. B.G.T.P. pour le lot n° 2 Taille de Pierre et ce pour un montant de 37.896,00 € H.T.,
- S.A.S. CHARPENTE AZUREENNE pour le lot n° 3 Charpente bois Toiture et ce pour un montant de 41.975,50 € H.T.,
- M. Jean Noël MARTEL pour le lot n° 4 Electricité et ce pour un montant de 41.339,00 € H.T.,
- L'entreprise SERMATHEC pour le lot n° 5 Plomberie et ce pour un montant de 3.775,00 € H.T.,
- L'E.U.R.L. FERRONNERIE DU SUD pour le lot n° 6 Ferronnerie et ce pour un montant de 4.227,50 € H.T.,
- 8) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les nouveaux statuts du S.M.I.D.D.E.V. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.
- 9) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter l'adhésion au SYMIELECVAR des communes indépendantes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, la Croix Valmer, la Mole et Ramatuelle.
 - Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.
- 10) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter l'adhésion à titre individuelle au SYMIELECVAR de la commune de la Motte.
 Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.
- 11) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer les tarifs de l'eau pour l'année 2011 tels qu'ils figurent ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2011 :